

LA NATION

JOURNAL CANADIEN POUR LE PEUPLE CANADIEN

Bureau à Saint-Jérôme : Rue Labelle.

Bureau à Saint-Jérôme : Rue Labelle.

L'honorable G. A. Nantel,
Directeur de la rédaction.

SAINT-JEROME, SAMEDI 31 MAI 1902.

R. Aimé Tison,
Gerant et Secrétaire de la rédaction.

AVIS IMPORTANT

Nous tenons à avertir nos clients et abonnés que toutes les affaires concernant l'administration du journal doivent se faire à notre bureau à Saint-Jérôme.

Les paiements pour abonnements doivent être adressés soit à M. de Martigny, qui est autorisé à en donner quittance, soit simplement à "LA NATION, Saint-Jérôme."

Quant à ce qui concerne les annonces, impressions, etc., les remises doivent être adressées exclusivement à "LA NATION, Saint-Jérôme."

Nos clients s'exposent à payer deux fois s'ils négligent de se conformer à cet avis.

LE GÉRANT.

Tous les manuscrits doivent être adressés directement à Saint-Jérôme et nous parvenir le lundi avant-midi.

SAINT-JEROME, 31 MAI 1902.

A nos lecteurs

L'accident qui nous est arrivé il y a huit jours, nous force, cette fois encore, à présenter un numéro très incomplet à nos lecteurs.

La semaine prochaine nous serons en mesure de publier notre journal comme par le passé.

Cet accident est cause qu'un grand nombre d'articles, très intéressants, n'ont pu être publiés.

Nous comptons sur l'indulgence de nos dévoués collaborateurs et de nos aimables lecteurs.

LE GÉRANT.

Québec inviolable

Deux citoyens américains, les sieurs Gaynor et Greene, l'un colonel, inamoviblement, et l'autre sûrement capitaine, ont soufflé à leur gouvernement un million de dollars sur le certificat acheté de l'officier Carter. Celui-ci a été confié, proprement, au cachot, par l'autorité de son pays; les deux autres, plus coupables, puisqu'ils ont été les plus forts bénéficiaires de la razzia, sont fugitifs de la justice américaine, et ils prétendent à l'inviolabilité de leur domicile d'adoption qui est Québec.

Ils ont pu jeter les yeux sur une quinzaine de petites républiques sud-américaines, aussi peu stables dans leur gouvernement qu'irrésolues et irrégulières dans le cours de leur justice; mais réflexion faite, ils se sont dit que Québec, pays latin tout autant que ces sentines de révolutions et d'assassinats politiques, leur offrirait encore plus de sécurité; et ils sont venus à Québec.

Québec n'a-t-il pas protégé, vingt années durant, le touriste Eno, l'amoureux de Québec hygiénique! pourquoi n'aurait-il pas aussi bonne garde de Gaynor et de Greene qui ont empoché beaucoup moins que le trop familier courtisan de la seconde banque Nationale, si nous rappelons bien?

Dans l'ancien temps, celui de la Grèce, entr'autres où la justice se suifait moins qu'à Québec dans les causes

payantes, les plus fameux criminels se réfugiaient dans les temples, au pied des autels et là aucune poursuite humaine ne pouvait les atteindre.

Chez nous, de notre temps, il suffit d'atterrir à Québec et là les criminels deviennent inviolables. Gare à qui chercherait à les sortir de cette enceinte politiquement et judiciairement intangible: nous voulons dire que la politique, prêtant main forte à la justice, ou à ce qu'on dit être de la justice, un criminel, mais surtout des criminels à goussets replets, peuvent compter sur une sécurité parfaite et une impunité qui défie tout pouvoir, américain ou canadien, en dehors de Québec, bien entendu.

MM. Gaynor et Greene, en hommes prudents et bien *postés* d'ailleurs, ont commencé, riches de leur million, à se choisir des avocats. Ils ont pris parmi les meilleurs, il va sans dire: M. Jules Tessier, beau-frère de M. le Magistrat Chauveau, M. Taschereau, l'homme remarquable entre tous qui, au dire du *Soleil*, tire de sa profession beaucoup plus que d'un portefeuille ministériel; le jeune M. Chauveau, fils de M. le magistrat, et, enfin, pour que rien ne manquât à tant de lumières, M. Cannon, le fils même de M. l'assistant-procureur-général Cannon. Contre un pareil corps de garde, bien avisé serait le gouvernement de Washington s'il obtenait l'extradition des inculpés!

La loi d'extradition est bien claire, pourtant; elle a été amendée, nous assure-t-on, tout exprès pour parer des accrocs à la propriété comme ceux de Eno lui-même; les autorités de Washington ont réclamé, dans leur pays, la présence de MM. Gaynor et Greene; ceux-ci se sont mis en défense et ils n'iront pas subir leur procès, car ils sont intimement convaincus que si Carter, l'officier par eux corrompu, a tâté et tâté encore de la prison, eux, les corrupteurs de Carter, les bénéficiaires du million subtilisé au gouvernement de Washington, goûteront pour le moins, du pénitencier.

Ils filaient donc à Québec, sous la haute protection de la police et de la justice, sous la garde incorruptible des beau-frères, des fils du magistrat, des associés du premier ministre et de la progéniture de l'assistant-procureur-général, le parfait amour et savouraient un repos bien mérité quoique, sans doute, encore impayé, lorsque l'autorité américaine, celle de Washington même, se mit en tête de s'adresser à la police de Montréal, à un avocat de Montréal, à un juge de Montréal, en même temps, commissaire en extradition pour tout le Canada, ou, au moins, pour toute la Province de Québec.

Les inculpés furent arrêtés sous un warrant du juge et commissaire en extradition, Lafontaine. Le warrant fut exécuté à Québec. Et c'est cela qui a fait le scandale, c'est cela qui a soulevé tout Québec!

Enlever une cause à M. Jules Tessier, imaginez donc! Souffler des honoraires à toute la *family compact* qui tient Québec en coupe réglée, puisqu'il tient à l'administration politique et judiciaire au moyen d'interminables ramifications de parenté et d'associations diverses! n'est-ce pas là le vrai crime, si crime il y a?

Et la loi de maître Petit Jean Prévoost contre les fils de juges, et associés des fils d'iceux qui oseraient plaider devant leur papa, qu'en fait-on?

Si, sans plaider, ils cessaient, au moins d'occuper, tout comme, dans les causes appelées ou éventuellement appelables, devant les dits papas. De ce chef, aussi, nous tenons un scandale, d'après une loi du cabinet Parent lui-même, n'est-ce pas?

On croira que nous exagérons quand nous disons que l'exécution d'un mandat, à Québec, d'un ordre d'arrestation émis par un juge qui a juridiction de par toute la Province, est tenu pour une insulte à Québec? Et pourtant rien n'est plus vrai.

Le Québec à M. Pacaud, au *Soleil*, au *family compact*, n'a-t-il pas le *trust* de la garde des criminels étrangers?

Écoutez bien l'ineffable *Soleil* sur le sujet:

"Encore une fois, nous n'avons aucune sympathie pour les fugitifs de la justice américaine. Mais nous nous sentons profondément humiliés de l'INSULTE FAITE À QUÉBEC.

Les juges Desnoyers et Choquet avaient le droit de signer le mandat, et cependant ils ont refusé de le signer pour ne pas MANQUER DE DÉFÉRENCE ENVERS LES JUGES DE QUÉBEC.

M. MacMaster a accompagné les détectives jusqu'à Québec et a dirigé en personne l'exploit que l'on connaît.

La mise en scène des détectives costumés en brigands s'introduisant au Château-Frontenac EST UNE INSULTE POUR CE GRAND ET RESPECTABLE ÉTABLISSEMENT.

Le fait d'enlever des gens fussent-ils même des criminels, en les bâillonnant et les jetant dans un "tug", pour les échapper aux yeux du public, et cela sans absolument aucune justification, EST UNE INSULTE FAITE À QUÉBEC.

Nous insistons pour que le ministère public rappelle tout ce monde à la raison et fasse RESPECTER NOS JUGES, NOTRE POLICE ET NOTRE VILLE.

Nos juges de Québec! qu'ont-ils fait pour l'extradition avant l'exploit de M. MacMaster?? Leur a-t-elle été demandée? Ont-ils agi sur cette demande? Sans qu'elle leur ait été demandé, MM. Jules Tessier et Alexandre Taschereau, n'avaient-ils pas été retenus par les inculpés pour les défendre? Contre qui, contre quoi? Contre les autorités de Washington, n'est-ce pas? Et si ces autorités ont appris à se convaincre que leurs démarches pour obtenir l'extradition, à Québec, des deux récepteurs de fonds publics, de quel droit, à Québec, c'est-à-dire le *family compact* de Québec, vient-il se plaindre des juges, des hommes de police et du barreau de Montréal?

Le scandale, vraiment, ne vient pas de ceux qui mettent la main de la justice et surtout de la justice étrangère—beaucoup plus exigeante que la nôtre même—sur des criminels, mais de ceux qui veulent empêcher cette justice de suivre son cours.

Le juge Andrews, pour multiplier la procédure du magistrat et commissaire d'extradition, Lafontaine, a émis un *bre d'habeas corpus* pour ramener les prisonniers et la cause à Québec. Pourquoi? à-la demande qui? Sur un simple point de procédure civile! en matière de relations internationales? Voi-

là, pour le moins, une décision étrange.

Nous ne sommes pas grand clerc es-loi criminelle et internationale et, nous l'avouerons, sans réserve, nous n'avons pas ouvert un livre pour étudier cette grave affaire. Mais si les lois écrites ont du bon, elles contiennent aussi beaucoup de points obscurs et le gros bon sens commun est resté, quoi qu'en pensent messieurs les professeurs d'université, la base de toute justice.

De quel droit le juge Andrews intervient-il? Comment son ordre peut-il l'emporter sur celui du magistrat et commissaire d'extradition Lafontaine.

Est-il, lui-même commissaire en extradition? Pas que nous sachions. Or c'est d'extradition qu'il s'agit là, n'est-ce pas?

A-t-il juridiction spéciale et à lui tout à fait réservée par et en vertu des lois qui protègent le domicile? Non pour trois raisons, il nous semble:

1° Il est juge du district de Québec et sa juridiction, en quelque matière que se soit, ne dépasse pas la limite du district de Québec, s'arrête par conséquent à Trois-Rivières et n'a pas l'ombre de pouvoir dans le district de Montréal.

2° Il n'a aucune juridiction quelconque en fait d'extradition, ni à Québec, ni ailleurs. Et c'est de l'extradition de deux citoyens américains qu'il s'agit, ou nous nous trompons fort.

3° Si l'on allègue les droits et la protection du domicile, nous prétendons humblement qu'il n'existe aucun domicile pour des fugitifs de la justice de leur pays.

A moins, naturellement, que l'on ait décidé, bel et bien, à Québec, d'enlever aux autorités de Washington des inculpés qu'elles poursuivent, nous sommes d'avis que tout aurait dû être mis en action à Québec, à Montréal et partout en Canada, pour livrer Gaynor et Greene à la justice américaine.

Il y a là une question de bon vouloir et d'entente cordiale avec un pays ami.

Les traités d'extradition sont chose sacrée entre toutes, quand il s'agit surtout de détournements de fonds aux dépens du trésor public d'une nation amie.

Dans ce cas, aucune prétention de droit strict ne devrait être reconnue par l'autorité judiciaire quand un commissaire en extradition a agi et prononcé sur l'à propos de livrer des inculpés aux autorités judiciaires de la nation amie.

Nous aussi, nous insistons, à l'instar du *Soleil*, pour que le ministère public rappelle TOUT CE MONDE À LA RAISON ET FASSE RESPECTER NOS JUGES, NOTRE POLICE ET NOTRE VILLE.

Mais avec la différence que, en matière de droit international, nos juges, ne sont pas les juges de la ville de Québec, ni notre police non plus et que Québec n'existe plus, pas même pour les Tarascons du *Soleil*.

La cause de Gaynor et Greene, va nous conduire très probablement à une complication internationale, si nos bons gens de Québec continuent à l'entendre aussi mal qu'ils ont fait jusque aujourd'hui.

Le Ministère public doit intervenir, mais pour faciliter l'extradition, non

pour l'enrayer. Est-ce bien cela qu'à fait M. le Procureur Général? M. Gervais, son associé, l'a-t-il bien secondé dans le bon sens? N'a-t-il pas au contraire, contrecarré son ministère? Il a agi, sans doute, *pro bono publico*!!! en employant le vert et le sec pour envoyer les inculpés à Québec.

Bref, nous sommes en face d'une affaire extrêmement grave puisqu'il y va de l'honneur de notre province et notre devoir, pénible, est d'exprimer le sentiment de notre population :

Deux individus, citoyens américains, sont accusés d'avoir corrompu un officier du gouvernement, de Washington, Carter, qui a été convaincu de manquement à son devoir et est incarcéré de ce chef; les deux sont autrement coupables que Carter, à première vue; ils ont corrompu un officier public et ont subtilisé un million de dollars à leur gouvernement; le gouvernement américain réclame leur présence devant ses tribunaux; Québec les a ouvertement et cyniquement protégés jusqu'à présent; le principal journal français de cette ville en tient pour les autorités policières et judiciaires qui, jusqu'à ce jour les a pris sous sa garde, grâce à des arrangements de famille et d'associations légales scandaleux; le ministère public, à Québec, ne fait rien pour mettre fin à cet état de chose; le ministre de la justice du Canada, n'a encore rien fait non plus, pour prouver son bon vouloir à l'égard de nos voisins.

Voilà les faits: ils sont de nature à provoquer de notre part la plus vigoureuse protestation au nom de la bonne renommée, non de la ville de Québec — qui n'en a pas besoin — mais de la province de Québec tout entière.

Il n'est pas possible que le ministère public de la province de Québec n'intervienne pas pour livrer les criminels américains à la justice de leur pays.

Après avoir prostitué la machine législative de notre Parlement provincial et l'avoir transformée en engin de vol, de spoliation et de protection pour les fraudes électorales, la corruption effrénée et les parjures, le gouvernement Parent n'osera pas prêter son influence à un déni de justice et d'amitié internationale envers les Etats-Unis. Il aura, pour la magistrature—celle qu'il tient sous son ponce au moins—les égards inusités, sans doute, chez de vulgaires épiciers, mais qu'on tient pour sacrés entre des gouvernements amis, dont l'un, celui des Etats-Unis, est incontestablement en état de faire respecter ses lois et les ordonnances de ses tribunaux.

Un homme qui boit jusqu'au délire : l'ADIPSONE le met très bien en moins de deux heures et le guérit en huit jours. Il ne fait pas restituer. J. P. Coultée & Cie. 1345 Ontario.

VIN ST-LOUIS, BIÈRE,
LIQUEURS GAZEUSES

Encore une autre ligne de marchandises dont le prix fait fureur.

UNE BIÈRE DE 1ère QUALITÉ

— 80 Cts la Douzaine —

Demandez-la, essayez-la, et vous en serez très satisfaits.

Liqueurs Gazeuses, pendant les temps chauds, presque pour rien.

VIN ST-LOUIS, — 40 Cts le gallon.

C. E. LAFLAMME.

Le ministère Parent et les cultivateurs

La mort de l'honorable M. Dechêne, ministre de l'agriculture à Québec, vient d'amener, dit-on, à la tête de ce département l'honorable M. Turgeon. Tout le monde a pu connaître et juger ce monsieur comme ministre de la colonisation. "Beau parleur, petit faiseur," c'est la sentence qu'on a portée contre lui et rien



LES CONNAISSEURS

DEMANDENT LE

Pur Brandy Espagnol

JIMENEZ & LAMOTHE

DISTILLATEURS

MALAGA

ESPAGNE

♦ ♦ ♦ vieux de 12 ans.

PIERRE SIMARD, - St-Jérôme.

n'a pu faire casser cet arrêt qui restera sans appel.

Et voilà que, maintenant, on va nous mettre du Turgeon à la place du Dechêne! L'amélioration, au point de vue agricole, ne sera pas sensible et si M. Turgeon n'est pas le partisan enragé que fut dès ses débuts l'ancien lieutenant de M. Marchand, s'il a de meilleures manières et un entregent incontestable, s'il est plus mielleux dans ses paroles et possède l'art de poser correctement, il est beaucoup plus nul dans le fond, beaucoup plus insoucieux de la chose publique que son prédécesseur. Son choix est malheureux et nous le déplorons tout à fait. On dirait, chez M. Parent, une gageure de tout sacrifier à son entourage et de n'éviter aucun impair. Il n'y a plus de fautes à commettre pour lui, pour l'excellente raison qu'il les a toutes commises à fur et à mesure que l'occasion s'est présentée d'en commettre quelqueune.

La classe agricole mérite d'être représentée dans le cabinet provincial: elle est la plus nombreuse de la Province et celle qui a le plus besoin d'être protégée par l'un des siens.

M. Nemèse Garneau, membre du conseil d'Agriculture, agronome et homme d'affaire distingué, était tout désigné au poste. Pourquoi l'a-t-on écarté? Pour deux raisons dont l'une, celle qu'il est du Conseil Législatif, est ridicule, et dont l'autre, celle qu'il ne saurait être un instrument docile de M. Parent, est souverainement méprisable.

M. Parent s'imagine-t-il, parce qu'il est le maître souverain du conseil municipal de Québec, qu'il doit être également du gouvernement provincial? Il s'apercevra avant longtemps que la Province est plus grande que Québec—même le *greater Quebec*—et que si la bonne ville de Champlain se prête à ses tyrannies, les citoyens libres de la Province ne sont pas disposés à reconnaître son autorité.

La législature de Québec est un vrai parlement, quoiqu'en pense le Premier ministre et le cabinet provincial préside à de grandes destinées quoique, depuis 1900, on se soit appliqué à en faire une échoppe, une boutique où tout se conçoit, s'exécute en vue d'intérêts mesquins de spéculateurs plus ou moins véreux et de politiciens vulgaires, comme on n'en rencontre pas dans certains des Etats-Unis ou des petites républiques sud-américaines les plus notoirement incapables et vicieuses.

M. Garneau eut donné un vernis de sérieux, d'application aux affaires et de respectabilité, qui manque tout à fait au cabinet Parent. Pour cela, sans doute, on l'a mis de côté. Mais on aurait bien accepté M. George Tanguay, l'âme damnée du Premier-ministre, au conseil municipal de Québec, et le collecteur de souscriptions officielles, et indispensables, dans les cas critiques où peut cheoir M. Parent.

On désigne maintenant M. Amédée Robitaille, avocat de Québec, à la place de M. Turgeon qui abandonne, pour la culture de la carotte et des navets, la manipulation des lettres patentes et autres lettres qui n'ont pas toujours été de belles lettres.

M. Robitaille est un charmant garçon; député un peu grincheux, menaçant, à tout tournant, de remettre à ses chefs, son mandat populaire! On dit qu'il s'est assoupli, depuis qu'il s'est cru ministrable et qu'il fera, sous l'index de M. Parent, un excellent épistolier de l'Etat.

Nous le souhaitons à l'ancien secrétaire du Club Cartier de Québec.

Le cabinet de Québec se trouvera donc composé des honorables et très honorés :

L. S. N.—Napoléon, s'il vous plaît—Parent, avocat, ah! ah!

Horace Archambault, avocat, hélas!! Adélar Turgeon, avocat, hola!!

H. T. Duffy, avocat, à la recherche d'un fromage judiciaire qui se fait trop attendre;

Lomer Gouin, avocat, et, enfin, de M. Amédée Robitaille, avocat, encore, toujours qui, par modestie, ne s'est pas reconnu de force à diriger l'agriculture de son pays!

Pourtant on dit que l'agriculture manque de bras! hélas!

—Notre assortiment du printemps consistant en matériaux pour construction tels que: clous, papier goudronné pour couvertures ou pour autre fins, peinture, huile et vernis, nous arrive en bonne condition et ce stock est bien frais et bon marché.

Aussi broche à clôture barbelée et unie très grand marché. L'acheteur y gagnera en venant nous voir et connaître nos prix avant de placer sa commande.

C. E. LAFLAMME.

A Lefranc

Notre ami Lefranc,—disons pour parler vrai, Wilfrid Gascon, traducteur aux *Débats* d'Ottawa, ci-devant emfroqué, puis défroqué et maintenant rongeur à la crèche du gouvernement—nous confond tout à fait dans sa dernière. Il nous cite le témoignage de l'*Etendard* de 1889 pour prouver combien nous avons donné du côté libéral! Pourquoi n'apporte-t-il pas de suite contre nous le témoignage de M. Prévost avec tout l'accompagnement de sa véracité?

L'*Etendard* de 1889! le journal qui nous a le plus violemment combattu, sur tous les terrains! Voilà la sorte de témoignage qu'on produit pour détruire une preuve qui découle de toute notre vie publique, de nos discours et de nos votes, des années durant! N'est-ce pas d'un ridicule achevé?

Il cite aussi, en le tronquant, notre programme à l'élection de 1900. Mais il évite bien de dire que sur les questions capitales de colonisation, d'agriculture et d'instruction publique, seulement, nous nous déclarions libres des attaches de parti.

Or, cela, nous l'avons toujours proclamé et le proclamons encore.

Nous n'avons pas à rougir de cette profession de foi; nous ne cessons de la répéter.

Et si les Canadiens-français ne voient pas qu'il est, de toute nécessité, indispensable pour eux, de s'unir sur ce terrain, ils ne voient pas clair en ce qui se passe autour d'eux; ils n'ont pas la notions des dangers qui les menacent.

Quant à pencher du côté du pouvoir, pour notre propre intérêt, nous avouons ne pas très bien comprendre la signification de ce trait, sans doute très mordant à l'avis de Lefranc mais qui n'a pas le mérite d'effleurer notre passé. Nous tâchons d'aller du côté qui nous semble désirable, au point de vue général du pays, spécialement de la province, et nous nous moquons dans les grands prix de tout ce tapage que font autour de notre personne, si dédaignée de ces grands

sires, les aboyeurs de l'acabit de Lefranc.

Faire de la politique, n'a jamais consisté, à nos yeux, à nous ravalier les uns les autres, mais à grandir son pays, sa renommée, son crédit, ses ressources. Le droit à la critique est reconnu dans tous les pays civilisés, mais il est bien loin du droit à l'outrage, au mensonge, à l'imposture. Quand Lefranc aura compris cela, il cessera d'être rageur comme il l'est et il pourra dire à son client, M. Jean Prévost qu'il a beau s'agiter, on ne le prendra jamais au sérieux, dans Terrebonne où, de tradition, on aime la franchise, la loyauté et les bonnes mœurs politiques et oratoires.

LE MEILLEUR CERTIFICAT

Il n'est pas besoin de certificats écrits pour prouver l'efficacité du BAUME RHUMAL contre la toux, le rhume, la bronchite. Tout le monde sait ce qu'il vaut.

—64

TOUJOURS CELUI-LÀ

Si vous toussiez, prenez du BAUME RHUMAL; si vous êtes enrhumé, prenez du BAUME RHUMAL; si vous avez la bronchite, prenez du BAUME RHUMAL, toujours du BAUME RHUMAL.—65

La CAISSE d'ECONOMIE

des CANTONS du NORD

St-Jérôme, P. Q.

Fait toutes sortes de transactions d'argent. Escompte les billets de commerce et les billets d'ancien. Fait toutes espèces de collections. Traite émises sur toutes les parties de l'Amérique. Traite des pays étrangers encaissées au taux le plus bas. Intérêt alloué sur dépôts.

R. DESCHAMBAULT,
GÉRANT.

18-7-01—12.

DONAT CODON

MAGASIN GENERAL

STE-AGATHE-DES-MONTS

Marchandises sèches et Epicerie. Assortiment d'INDIENNES, d'ETOP-FES A ROBES de tous prix et de tous genres.

SUCRES, CASSONADES de toutes les qualités.

Nos prix ne craignent aucune concurrence.

Escompte pour du Comptant
5-9-01-12

FERRONNERIE

Jos. Morin

STE-AGATHE-DES-MONTS

(Ancien magasin Chalifoux)

M. Jos. Morin, déjà avantageusement connu du public, vient d'ouvrir un magasin de Ferronnerie à Ste-Agathe.

SPECIALITE: Fournitures pour forgerons et entrepreneurs.

Vitres, Huiles, Etc.

Une visite est sollicitée. Venez voir nos prix.
5-9-01-12

A l'Annexion

(De notre correspondant.)

20 mai 1902.

Nous avons eu hier une séance du conseil des plus orageuses. Il y avait à régler la question du droit de passage dans la rue donnée gratuitement à la compagnie de chemin de fer de colonisation, lequel don a été fait par une simple résolution.

A l'avant dernière séance M. Joseph A. Authier proposait une résolution offrant gratuitement à la compagnie du chemin de fer le droit de passage dans la rue du village, sur un parcours d'un mille, à condition d'avoir la station sur le terrain Pearly. MM. Paquet, Draper, Drouin et Nantel votèrent pour cette résolution. Seuls MM. Boileau et Pinault votèrent contre, alléguant (ce qui est on ne peut plus banal) qu'on ne pouvait faire un tel bonis par une résolution et sans consulter les électeurs, et modifier le procès verbal d'un chemin public sans convoquer l'arrondissement, etc., etc. Malheureusement, comme toujours, Joseph était dans les patates et ses fidèles collègues aussi. La résolution passa.

Pour faire respecter les droits des électeurs et mettre un frein au dévergondage de ces administrateurs de haute goume, M. C. B. Boileau confia à MM. de Martigny & Marchand de St-Jérôme, le soin de produire une requête en cassation. Ce qui a été fait.

Entre temps Joseph eut l'idée de s'informer. Il apprit, encore cette fois, que ce qu'il avait fait là était illégal, irraisonnable et *ultra vires*.

Comment tourner la situation, hier à la séance, en face d'un méfait dont on est le père? en face de cette résolution contestée et que l'on sait contestable en tout points de par la loi??

Il fallait sauver l'honneur tout en cassant cette résolution, ou bien aller devant la Cour.

Joseph, qui est plein d'idées, avait donné l'alarme dans son camp: N'allons pas, dit-il à ses hommes, défaire notre ouvrage: ce serait faire rire de nous: faisons seulement semblant de soutenir nos prétentions, faisons le diable non pas à quatre, mais... à trois, et laissons-nous battre. Toi, Alfred, tu vas te sacrifier aujourd'hui, vote de leur côté.

Mais Joseph compte toujours avec plus fou que lui, et le cher homme se met le doigt dans l'œil jusqu'au coude.

De fait, Alfred fit motion de casser la résolution, comptant bien être soutenu par MM. Pinault et Boileau. Mais Alfred ne savait pas que Boileau, étant le requérant, n'avait pas le droit de voter et que Pinault avait la prétention, d'ailleurs juste et raisonnable, de ne voter qu'après les auteurs de cette résolution.

Alors Alfred jeta un regard suppliant vers ses amis. Mais o orgueil! personne n'eut le courage de convenir, en secondant la motion, qu'il s'était trompé et le tout en resta là.

Joseph prit la chose dans les hautes cordes. Il nous débita force harangues, sermons, morales, etc., etc. à en perdre haleine. Quelques-uns des auditeurs parlèrent même d'aller chercher de l'eau de pain. Un conseiller essaya de l'interrompre, mais notre maire, qui aime Joseph rappela l'ordre et entre temps Joseph pu prendre vent.

Voilà comment et pourquoi notre conseil municipal devra paraître en cour de magistrat au prochain terme.

LE CHOIX EST FAIT

Pour les soins contre les affections de la gorge et des pomons, le BAUME RHUMAL est le remède vraiment efficace et économique.—66

MAISON R. Castonguay



TOUTES mes marchandises sont affichées et vendues à un seul prix et vous pourrez être certains qu'elles seront toujours les meilleur marché.

Tous les Départements sont au complet.

Première Communion

Un assortiment complet dans tous les détails offert à votre choix. Habilllements pour Garçons dans tous les prix. Un vrai bargain. Broderies pour Robes, grande largeur, 50 cts. @ \$1.40 la vg. Mousseline, Lawn. Un job de Broderies par coupons de 5 @ 8 vgs., 3 @ 10 cts. Grands voiles de 1re communion, 74 cts. à \$1.50. Gants, Rubans, Corsets, Souliers.

Département pour Maisons

Voici le temp: des déménagements. Grande variété de Tapis, nouveaux dessins @ 10, 15, 20, 30, 32, 35, 40, 45, 49, 50, 60 et 75 cts. Prélaris dans toutes les grandeurs, Poles, Blinds, Portières, Rideaux, etc., de toutes les qualités aux plus bas prix.

15-3-02-1a

L'usage immodéré de Bière, Whisky, etc., est radicalement guéri par l'ADIPSONE (extrait Liquide Concentré). Faites-en l'essai. Dépôt chez M. J. P. Coultée & Cie, 1345 rue Ontario, coin St-André.

SIROP D'ANIS GAUVIN—Guérit les bébés de Colique, dysenterie, dentition douloureuse, etc.—Procure le sommeil. En vente partout 25c. la bouteille.

M. JOS. CORBEIL

AGENT D'ASSURANCE

ST-JEROME, P. Q.

Coin des rues Labelle et Ste-Marie

M. CORBEIL représente toutes les meilleures Compagnies d'Assurances sur la Vie, contre le Feu, les Accidents et Garanties.

18-7-01-1a

BANQUE D'HOCHELAGA

Capital payé \$1,500,000. Fonds de Réserve \$250,000. Bureau principal: Montréal.

Directeurs:

MM. F. X. ST-CHARLES, Président
R. BICKERDIKE, M.P., Vice-Prés.
Hon. J. D. ROLLAND,
J. A. VAILLANCOURT, A. TURCOTTE.

Bureaux de Quartiers:

Hochelaga Rue Notre-Dame Ouest
Rue Ste-Catherine Centre
Rue Ste-Catherine Est

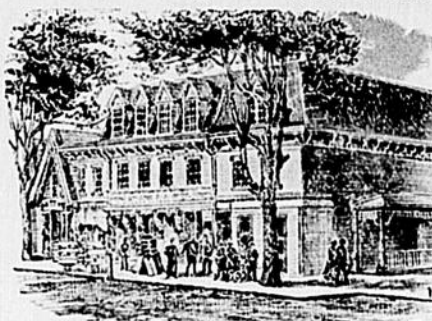
Succursales:

Joliette, Louiseville, Québec, Sorel, Sherbrooke, Saint-Henri (Montréal), St-Jérôme, Trois-Rivières, Valleyfield, Vankleek Hill, Winnipeg, (Man.)

Une nouvelle succursale de cette banque est maintenant en opération à SAINT-JEROME, rue Labelle, près du pont de fer.

J. C. GAGNE, Gérant.

TELEPHONE No. 43.— RUE LABELLE —BOITE DE POSTE No. 91.



J. D. GUAY

IMPORTATEUR

Marchandises sèches, Chapeaux Chaussures, Fourrures, etc.

St-Jérôme

Agent de la BOSTON RUBBER CO. pour les Cantons du Nord, etc.

Les Marchands qui donneront leurs commandes avant le 1er août auront droit à 30%, 2 1/2% et 5% 30 jours, ou 6% 10 jours, datés des 1er octobre et novembre. Avis à MM. les Marchands du Nord.

Mon Voyageur est sur la route, veuillez l'attendre avant de donner votre commande. Encourageons l'industrie locale!

Marchandises Sèches.— Un grand choix vient d'arriver de Glasgow, Ecosse, que je vendrai au prix de Montréal, avec la différence que nous coupons les pièces pour vous donner la quantité dont vous avez besoin.

29-3-02-1

Maison P. Simard

EPICERIES, VINS ET LIQUEURS

GROS ET DETAIL

LE GRAND SUCCES obtenu par cette Maison d'Affaires depuis un an, date depuis laquelle elle s'est occupée activement du **COMMERCE DE GROS**, l'oblige d'agrandir son local en prenant tout le bloc. Un département spécial pour le commerce de gros sera installé sous peu dans la partie autrefois occupée par M. R. Castonguay.

Les importations de printemps seront très considérables en fait de liqueurs de toutes sortes, telles que les meilleures marques de Brandy, Gin, Vins, Liqueurs Fines, etc., etc.

Un ordre de 1,000 Caisses de Gin Canadien "CROIX ROUGE" a récemment été envoyé à la Distillerie de Berthierville. Ce Gin est reconnu supérieur au Gin importé.

De plus, cette Maison s'occupera aussi spécialement du commerce de **PROVISIONS ET EPICERIES EN GROS**. Les commerçants en général, marchands, hôteliers, restaurateurs et autres auront tout avantage de transiger avec cette Maison d'affaires, qui est au seuil du Nord et qui, par sa position géographique, peut avantageusement rivaliser avec les grandes maisons de Montréal.

La différence du Fret que vous épargnerez sera énorme à la fin de l'année.

Saint-Jérôme, 7 avril 1902.

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU DE LA CITE DE MONTREAL

FONDEE EN 1859

9, COTE ST-LAMBERT

Cette compagnie d'assurance, appréciant les sacrifices que la ville de St-Jérôme s'est imposés pour se protéger contre le feu, la classe dans le tarif D moins 20 0/0, c'est-à-dire de 25 à 35 0/0 plus bas que les taux ordinaires des autres compagnies.

Placez donc vos risques sur meubles et bâtisses dans la Mutuelle de Montréal. Placez-les dans son département à système ordinaire d'assurances à taux fixe, sans mutualité, sans billet de dépôt, sans aucune responsabilité de la part de l'assuré.

Vous économiserez considérablement, votre argent restera dans le pays et vous développerez une bienfaisante institution pour la province.

Indépendante de toutes les compagnies d'assurances, elle fixe elle-même ses taux qui défient toute compétition. N'assure pas les stocks de marchandises, ni les moulins et manufactures. Un soin tout particulier sera pris de la régularité de vos polices, de leur renouvellement à échéance, du règlement de vos sinistres.

J. B. Lafleur,
Secrétaire, Montréal.

Alf. A. Laviolette,
Agent à Saint-Jérôme.

28-01-1 a.

"Celui qui demande le plus obtient souvent le moins."

Celui qui achète une chaussure de \$5.50 pour \$4.00 peut se contenter d'une chaussure qui a vieilli dans le magasin qui ne durera pas plus qu'une chaussure de \$3.50 qu'on se procure à une vente à prix réduits.

On ne tient pas de vieilles chaussures démodées dans les magasins de chaussures Slater.

Les numéros abandonnés et démodés sont transportés, sans la marque, dans les magasins de chaussures où l'on vend à des prix de bargain.

Le prix du fabricant est une garantie de pleine valeur, chaque fois qu'il est estampé sur la semelle des

"CHAUSSURES SLATER"

Goodyear Welted

J. D. GUAY, ST-JEROME

SEUL AGENT LOCAL

La Cie. d'Imprimerie de Saint-Jérôme

AVIS AUX ACTIONNAIRES

AVIS PUBLIC est par le présent donné que la deuxième assemblée générale annuelle des actionnaires de la dite compagnie, aura lieu

Mercrèdi, le 11 Juin 1902.

à dix heures a. m., précises, à ses bureaux à Saint-Jérôme, pour l'élection des directeurs, pour recevoir le rapport du trésorier et du gérant et pour décider toutes questions qui pourront leur être légalement soumises.

Saint-Jérôme, 10 mai 1902.

Par ordre du bureau de direction,

R. AIMÉ TISON,
Secrétaire.

GRAND TRUNK RAILWAY

La meilleure route et la plus populaire pour Toronto, les Chutes Niagara, London, Détroit, Chicago et toutes les stations du Canada et des États-Unis. Les trains express quittent Montréal aux heures et jours ci-après pour Toronto et l'Ouest.

	Quotidien	Quotidien	Daily ex Sun
Quitte Montréal	5.00 a. m.	10.00 p. m.	5.00 p. m.
Arr. Toronto	4.50 p. m.	7.15 a. m.	5.30 a. m.
Arr. Hamilton	5.50 p. m.	8.30 a. m.	8.15 a. m.
Arr. Ch. Niagara	7.15 p. m.	10.10 a. m.	10.10 a. m.
Arr. Buffalo	8.35 p. m.	11.53 a. m.	11.53 a. m.
Arr. London	7.42 p. m.	11.00 a. m.	11.00 a. m.
Arr. Détroit	9.40 p. m.	1.10 p. m.	1.10 p. m.
Arr. Chicago	7.20 a. m.	8.45 p. m.	8.45 p. m.

Tous ces trains font la communication sans retards à Chicago avec les trains rapides allant à St. Paul, Winnipeg, et toutes les stations de l'Ouest américain, y compris les États de la Californie, de l'Orégon, de Washington et de la Colombie britannique, sur la côte du Pacifique.

Un char café-palais est sur ce train et un repas à la carte servi à toute heure durant le jour à la convenance des passagers.

Des Dortoirs de Touristes

Partant de Montréal, tous les lundis et mercredis à 10.30 p. m. pour l'accommodation des voyageurs avant des billets de première ou de seconde classe pour Chicago et à l'ouest de cette place jusqu'à la côte du Pacifique. Un prix nominal est fixé pour les places dans ces chars-dortoirs. Lits réservés à l'avance.

Le chemin de fer du Grand Tronc est aussi la route la plus directe entre Montréal et Portland, Boston et toutes les stations des États de la Nouvelle-Angleterre, ainsi que New-York.

Pour acheter vos billets et retirer votre place dans les chars-dortoirs, adressez-vous à

J. M. DORION, Agent G. T. R.,
Laclute ou St-Philippe.

DR E. N. FOURNIER
Saint-Jérôme.

TÉLÉPHONE No. 55

J. E. PARENT

Notaire, Commissaire, Etc.,
ST-JEROME, P. Q.

Argent à prêter, à 5 et 6 p. c. sur Polices d'assurance de vie et sur propriété. Achats de paiements et de créances de toutes sortes. Prêts aux corporations. Achats et ventes de propriétés.

M. PARENT représente diverses compagnies d'assurances sur la vie et contre le feu.

LA NEW-YORK LIFE, LA OTTAWA FIRE INS. Co., LA CANADA FEU, LA LONDON FIRE INS. Co., THE EQUITY FIRE INS. Co., ETC.

Voulez-vous être bien payés en cas de feu et en cas de mort? Assurez-vous à l'une de ces compagnies par l'entremise du Notaire Parent qui vous charge de 15 à 20 p. c. meilleur marché que les compagnies combinées.

A LOUER

Un beau grand magasin avec bons logements, dans un des plus beaux sites de la ville de St-Jérôme, bien adapté pour le commerce de gros, soit ferronnerie, marchandises sèches ou épicerie.

J. E. PARENT,
ST-JEROME.

La Librairie St-Jérôme

ÉDIFICE PARENT — PRÈS DU MARCHÉ
ST-JÉRÔME

Sans contredit la meilleure librairie de Saint-Jérôme. On y trouve tout ce qu'il y a de mieux dans sa ligne de commerce.

Livres d'Écoles, Livres de Piété ordinaires et de luxe, Papeterie, Cartes à Jouer, en gros et en détail, Rideaux (blinds), à partir de 25 cts à \$2.50. Supports nouveaux pour portières, Pôles et leurs Ornements, Papier Vert et autre à double couleur, Tapisserie à bon marché pour faire place aux achats d'automne.

Grands et petits Miroirs à prix réduits.

Bel assortiment de Montres, Chaînes et Jones de Mariage et autres Bijoux de valeur.
18-7-01—1a.

LA NATION est imprimée et publiée à Saint-Jérôme, par LA CIE. D'IMPRIMERIE DE SAINT-JEROME, qui en est propriétaire.

COLONNE PHARMACIE FOURNIER

PREMIERE COMMUNION

Pour les Articles de

PREMIERE COMMUNION

Tels que

Livres de Piété,

Chapelets,

Crucifix,

Images,

Etc.,

Etc.

ALLEZ A LA

Pharmacie Fournier

Vous y trouverez l'assortiment le plus complet et le plus varié de tout Saint-Jérôme.

Les prix sont plus bas que partout ailleurs.

N'achetez pas ces objets de

PREMIERE COMMUNION

Sans aller à La Pharmacie Fournier, et vous n'aurez pas le reproche à vous faire d'avoir acheté ailleurs, lorsque vous pouviez avoir mieux et à meilleur marché

A LA

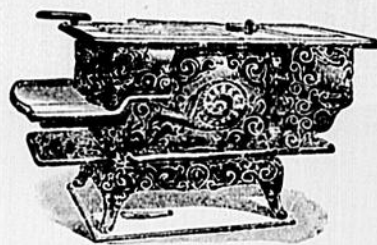
PHARMACIE FOURNIER

18-7-01—1a. ST-JEROME, P. Q.

S. G. LAV'OLETTE

Marchand de

Glacières,
Poeles de Cuisine
. . . et autres,
Courroies
pour Moulins,
Scies Rondes,
Dynamite,
Etc., Etc.



Ferronneries,
Peintures,
Ternis,
Faïence,
Poterie,
Verrerie,
Ferblanterie,
Etc., Etc.

MOULINS A COUDRE de \$25.00 et \$30.00.

LAMPES ELECTRIQUES de qualité supérieure pour 25 cts.
BICYCLETTES RED BIRD, de Brantford, Ont.

AVIS AUX MARCHANDS.—Instruments aratoires, tels que Paulx, Fourches, Grattes, Haches de toutes sortes, vendus à prix garantis aussi bas que ceux de Montréal.

Clous, Broche à clôture, Blanc de plomb, Huiles, Peinture préparée, etc. au prix du gros.

S. G. LAVIOLETTE,

COIN DES RUES ST-GEORGES ET STE-ANNE,
18-7-01—1a.

ST-JEROME

JOS. LACHAPELLE

CONSTRUCTEUR D'AQUEDUCS
ST-JEROME, P. Q.

M. LACHAPELLE, qui a construit un grand nombre d'aqueducs dans la province, et notamment celui de Saint-Jérôme, qui donne entière satisfaction au public de la ville, est prêt à fournir

DES SOUMISSIONS

pour la construction d'aqueducs en fer ou en bois, pour canaux d'égouts, etc.

M. LACHAPELLE s'occupe aussi de la construction des ponts.

A VENDRE

Une machine complète pour percer les tuyaux en bois. Il y a NEUF TARIÈRES de la grosseur d'un pouce et demi jusqu'à cinq pouces. Cette machine est en vente à très bon marché.

S'adresser immédiatement à

JOS. LACHAPELLE,

18-7-01—1a.

ST-JEROME, Co. DE TERREBONNE, P. Q.

Bureau de Poste, B. 114.

ETABLI EN 1880.

Téléphone Bell No 54.

Chs. Elie Laflamme

MARCHAND, Gros et Détail

Vins, Liqueurs, Provisions, Farines, Grains, Foin, Ferronnerie, Peinture, Vitre, Vaisselle, Etc.

SAINT-JEROME, P. Q.

SUCCURSALE à l'ANNONCIATION, P. Q.

ALDERIC LABELLE, GERANT.

18-7-01—3m.

MONETTE & VEZINA

Manufacturiers et Entrepreneurs-Constructeurs

ST-JEROME, P. Q.

CLOS DE BOIS GENERAL

Bardeaux, Lattes, Pin, Pruche, Epinette, Bois blanc, Bois franc, Bois de charpente de toutes dimensions, Bois préparé, Jalousies, Portes, Chassis, Moulures, Tournages, Découpages, Etc., Etc.

PRIX SPÉCIAUX POUR LE COMMERCE DE GROS

Sets de Chambre de \$8 à \$75, Sets de Salon de \$15 à \$100, Sets de Salle à Diner de \$15 à \$75, assortiment complet de meubles de fantaisie, Voitures d'enfants, d'hiver et d'été, Poles de luxe pour rideaux, Cadres et Gravures de tous genres.

Grand assortiment de meubles de toutes les qualités et de tous les prix. Magasin, rue Labelle, près de E. Gibault, ouvert tous les jours jusqu'à 9 heures du soir.

Toutes commandes envoyées au magasin ou à la manufacture seront exécutées immédiatement et à des prix très bas.

Toutes espèces de bois seront achetées par Monette & Vézina.

MM. MONETTE & VEZINA entreprennent la construction de toutes sortes de bâtisses à des prix très bas.

18-7-01—1a.

HON. G. A. NANTÉL, C.R.

Tel. Mail 3250

HOTEL BEAULIEU

J. A. BEAULIEU, L.L.B.

Nantel & Beaulieu
AVOCATS

LS. BEAULIEU PROP.
PRES DE LA GARE

Bureau à Saint-Jérôme:
Bloc Parent.

Bureau à Montréal:
Édifice La Presse.

SAINT-JEROME, P. Q.

18-7-01—1a.